

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Vote
À la majorité
Pour : 7
Contre : 4
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture
Le : 27/07/2026
Et
Publication ou notification du :
27/07/2026

L'an 2026, le 27 juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Christian, le plus âgé des membres du conseil, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/07/2026.

Présents : Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, Mme HINAULT Morgane, M. GOFFINET Yan, M. GELLY Vincent, Mme ROUSSEAU Marie-Françoise, Mme MOREL Béatrice, M. BARREAU Jacky, Mme CARRIÈRE Florence.

Pouvoirs : M. PERRIOT Benjamin à Mme MOREL Béatrice, Mme MORLON Laurence à M. GOFFINET Yan

A été nommé secrétaire : M. Yan GOFFINET

N° 2026_D_24

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2121-2 et L. 2122-2

Vu le jugement du Tribunal administratif d'Orléans en date du 11 juin 2026 portant annulation de l'élection du Maire et des Adjointes intervenue le 20 mars 2026

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 27 juillet 2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'organe délibérant,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le nombre d'adjoints est ainsi limité à un maximum de 3 adjoints,

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 voix pour et 4 voix contre)

- **FIXE** à 3 le nombre d'adjoints au maire de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, 27/07/2026
Le Maire,
Stéphanie GOFFINET



Le Secrétaire de séance
Yan GOFFINET